

L'an 2014, le 27 juin, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres sont présents.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. Mme CORAL-GUILLET est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 18 avril 2014 :

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 avril 2014, le conseil adopte à l'unanimité ledit procès verbal.

Article 3 : Désignation du délégué à la sécurité routière :

Le maire précise que la problématique de la sécurité routière est érigée en grande cause nationale. Il dresse la situation concernant le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes du Doubs. Il précise que pour le début de l'année 2014, les chiffres se dégradent par rapport à 2013.

Afin de lutter contre l'insécurité routière, les municipalités sont des acteurs essentiels, c'est pourquoi il convient de désigner un référent sécurité routière au sein du conseil municipal. Le délégué jouera le rôle de personne ressource dans le domaine et sera invité par les services de l'Etat à des formations.

Madame ROGES Maèva, se propose d'être la référente pour la commune. A l'unanimité des présents, Madame ROGES est désignée en qualité de référente sécurité routière.

Article 4 : Information travaux :

4.1 Travaux d'assainissement.

Le maire présente les différents devis reçus pour la modification de l'assainissement du bâtiment ex-école. Les solutions techniques sont diverses : micro-station avec rejet du traitement dans le pluvial, ou fosse toutes eaux avec filtre à sable. Pour ce qui est des 3 devis reçus, les tarifs sont les suivants :

- Entreprise BILLOTTE SA : 18 036 euros pour une micro station équivalent 20 personnes.
- Entreprise PIOT : 23 370,90 euros pour une micro station équivalent 20 personnes.
- Entreprise VAUGIER : 29 749,20 euros pour une fosse toutes eaux avec filtre à sable.

Compte tenu des tarifs, le maire propose de poursuivre la consultation et envisage aussi de demander les tarifs pour un dimensionnement différent en équivalence habitants c'est-à-dire passer de 20 à 12 EH. En effet, si le bâtiment change de destination, en d'autres termes si la salle de convivialité est convertie en logement, le dimensionnement de la cuve pourrait être revu à la baisse et limiter l'investissement pour la commune.

A ce sujet une conversation s'engage sur le devenir du bâtiment communal ex-école. Compte tenu de l'investissement prévu pour réhabiliter les logements, et compte tenu des modifications à envisager pour mettre aux normes la salle de convivialité, notamment concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il pourrait être envisagé de se séparer du bâtiment. Les marges budgétaires ainsi dégagées, permettraient de penser une construction neuve, ou une modification de la mairie, créer une petite salle de convivialité accessible et fonctionnelle.

4.2 Travaux de fauchage élagage.

Le maire présente divers devis de fauchage et d'élagage. Les tarifs s'échelonnent entre 1450 euros et 4050 euros. Les travaux ne sont toutefois pas de même nature. Le conseil estime important de faire d'autres consultations et propose que le fauchage n'ait lieu qu'à l'automne.

4.3 Travaux rue de la Charrière, rue du Feilly et chemin de la porcherie.

Le maire indique que les travaux débuteront prochainement au début du mois de juillet. Les travaux entraîneront des coupures momentanées de circulation.

Article 5 : modification du plan de circulation de la rue de la Charrière.

Le maire rappelle la démarche mise en œuvre dans l'aide à la prise de décision du conseil municipal et en particulier dans sa volonté de consulter le plus largement la population. Les retours de la consultation publique restent limités. 20% des habitants ont souhaités s'exprimer sur le changement de sens de circulation de la rue de la Charrière.

Au regard des réponses obtenues, 90% des habitants sont favorables à l'interdiction de circulation dans le sens descendant. 10% des habitants ne souhaitent pas de modification du plan de circulation.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en sens unique, (dans le sens montant) la rue de la Charrière. Cette décision se traduira par la prise d'un arrêté municipal par le maire.

Article 6 : informations et questions diverses.

- Le maire précise la date de l'inauguration de l'Eglise. Cette inauguration aura lieu le samedi 13 septembre 2014. Après une messe de 17h à 18h, la municipalité conviera la population au verre de l'amitié à 18h. Les adjointes sont en charge de l'organisation de cette manifestation.
- Le maire précise qu'une marche sera organisée le samedi 02 août au matin sur le sentier n°6 passant par Accolans. Cette marche organisée par le club des randonneurs de l'Isle sur le Doubs a pour objectif de nettoyer le sentier et de préciser le balisage. Le maire invite les conseillers disponibles, mais aussi toute la population à participer à cette marche. Ce temps fort se terminera par un repas tiré du sac, et en cas de mauvais temps, dans la salle de convivialité communale.
- Le maire s'était engagé à prendre contact avec le locataire du terrain communale de « La Chèvre » afin de rappeler la nécessité d'assurer l'entretien dudit terrain en « bon père de famille ». Après discussion avec le locataire, le terrain a fait l'objet d'un nettoyage complet.
- Le maire évoque la vente par adjudication du 20 juin pour une parcelle de bois de 17m3 située à « la Rochotte ». Le prix de retrait n'étant pas atteint, l'ONF propose de négocier pour trouver un accord de vente avec la proposition formulée par l'entreprise MARC. Le conseil décide de ne pas négocier sur le prix de vente et maintient le prix d'estimation.
- Le maire évoque les devis reçus pour le changement du matériel informatique de la mairie. Les tarifs sont élevés, entre 1400 et 1800 euros pour le changement d'une unité centrale. Le maire propose de faire d'autres consultations pour baisser le prix.
- Le maire évoque les horaires d'ouverture de la mairie et la quotité horaire de travail réalisée par notre secrétaire de mairie. Pour le moment, les dates et horaires d'ouverture fluctuent, ce qui n'est pas souhaitable pour la population. Il convient d'ouvrir de manière régulière les mardis après-midi et quelques samedis matin par mois. Le conseil insiste sur l'ouverture du samedi matin, plus pratique pour une partie de la population. Le maire rappelle aussi que pour des raisons familiales, la secrétaire de mairie travail à 80% soit 3h20 par semaine. Aussi, le maire envisage de proposer quelques heures de travail pour permettre une permanence de la mairie un ou deux samedis par mois. Le conseil se

prononce unanimement favorable à cette modification de l'organisation de l'ouverture de la mairie. Le maire précise toutefois, qu'il ne sera sans doute pas facile de trouver une personne qui accepte de venir travailler le samedi, pour quelques heures seulement.

- Le conseil municipal prévoit une matinée de travail sur le domaine public le samedi 05 juillet, avec élagage des chemins, tonte des accotements, et nettoyage des regards d'eau pluviale.

La séance est close à 23h45.